



CLASSIQUES
GARNIER

COLOMBO TIMELLI (Maria), « *Guillaume de Palerne* en prose. Quelques notes de lecture », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes / Journal of Medieval and Humanistic Studies*, n° 30, 2015 – 2, p. 391-405

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-6098-2.p.0391](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-6098-2.p.0391)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2015. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

COLOMBO TIMELLI (Maria), « *Guillaume de Palerne* en prose. Quelques notes de lecture »

RÉSUMÉ – Rédigée peu avant 1530 par Pierre Durand, la version en prose de *Guillaume de Palerne* présente plusieurs caractéristiques dignes d'intérêt ; cet article analyse en particulier les prises de parole de l'auteur pour désigner la source en vers et pour commenter le nouveau récit qu'il est en train de construire. Il en ressort l'image d'un prosateur bien présent dans son texte et prêt à en offrir une interprétation morale à partager avec ses lecteurs.

ABSTRACT – Composed by Pierre Durand shortly before 1530, the prose version of *Guillaume de Palerne* presents many features worth of interest; this article analyses in particular the terms in which the author intervenes in the text, to refer to his verse model and to comment on the new romance he is in the process of constructing. As a result of these interventions, the *prosateur* is very much a presence in his text, and one ready to share with his readers his own moral interpretation of the story.

GUILLAUME DE PALERNE EN PROSE

Quelques notes de lecture

Due à la plume de Pierre Durand, bailli du prieuré Saint-Denis de Nogent, puis de Nogent-le-Rotrou¹, et publiée la première fois à Paris pour Jean II Trepperel vers 1527-1528², l'adaptation en prose de *Guillaume de Palerne* se révèle intéressante à plus d'un titre : c'est non seulement grâce à elle que cette histoire de loup-garou a joui d'un succès qui s'est prolongé jusqu'au XVIII^e siècle³, mais ce texte présente un certain nombre de caractères originaux par rapport au corpus des mises en prose des XV^e-XVI^e siècles qui méritent d'être étudiés de près. Les sujets dignes d'intérêt, nombreux, tiennent tant à la présence affichée de l'auteur / du narrateur qu'à la langue, décidément renouvelée par rapport au modèle ; je m'occuperai ici de deux aspects en particulier : le rapport que le nouvel auteur instaure avec sa source en vers et qui s'exprime par des allusions explicites et tout à fait originales, et ses interventions à la première personne, par lesquelles il formule ses commentaires sur le récit⁴.

-
- 1 Sur cet officier du roi, célèbre de son temps, on verra : A.-F. Garrus, « Pierre Durand, bailli célèbre, écrivain oublié », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 1, 2004, p. 251-263. On lui doit quelques poèmes latins, ainsi que – mais l'attribution n'est que supposée – un traité d'épistolographie (*Le Stile et manière de composer, dicter et écrire toute sorte d'epistres ou lettres missives*, première édition 1553, suivie de plusieurs autres jusqu'en 1579).
 - 2 Pour l'attribution et la datation, voir : S. Cappello, « Le passage à l'imprimé des mises en prose de romans. *Giglan* et *Guillaume de Palerne* "à l'enseigne de l'escu de France" », *Pour un nouveau répertoire des mises en prose. Romans, chansons de geste, autres genres*, éd. M. Colombo Timelli, B. Ferrari, A. Schoysman, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 69-84.
 - 3 La source en est un roman anonyme du XIII^e siècle (9664 octosyllabes, manuscrit unique : BnF, Arsenal, 6565), édité par A. Micha, Genève, Droz, 1990 ; une nouvelle édition est en cours de préparation par C. Ferlampin-Acher et R. Trachsler.
 - 4 J'ai étudié ailleurs l'emploi abondant des proverbes et phrases sentencieuses (« De l'usage des "proverbes" dans *Guillaume de Palerne* en prose », *Mélanges Anna Maria Babbi*, Verona, Fiorini, sous presse) et le lexique (« *Guillaume de Palerne* en prose (ca 1530) : lexique, locutions, images », *Hommage à Mariagrazia Margarito*, à paraître).

GUILLAUME DE PALERNE ET SA SOURCE

Les « prosateurs » des xv^e - xvi^e siècles tendent à s'exprimer sur la tâche qu'ils ont assumée et sur les difficultés qu'ils ont éventuellement rencontrées surtout – sinon exclusivement – dans les prologues ; souvent liquidés par les critiques modernes comme des assemblages, plus ou moins variés, de *topoi* sans intérêt, ces textes liminaires peuvent en revanche s'avérer riches en enseignements pour le lecteur qui s'en approche sans idées préconçues. Certes, les lieux communs, les répétitions, parfois les formules, reviennent d'un texte à l'autre, mais, lorsqu'on prend la peine d'en lire un certain nombre et de les comparer selon des critères objectifs, les découvertes ne sont pas inintéressantes. C'est donc dans le cadre offert par le *Nouveau répertoire de mises en prose*¹, où nous avons décidé de publier *in extenso* tous les prologues, que notre *Guillaume de Palerne* sera replacé, et c'est bien ce cadre qui fera ressortir son originalité.

Après Georges Doutrepoint, bien d'autres critiques et éditeurs de textes ont souligné la volonté déclarée par les « prosateurs » de remplacer les vers par la prose, certes, mais aussi l'exigence de passer d'une langue perçue comme vieillie et par là difficile à comprendre à une langue « moderne », au « bon » et « clair » français de leur propre temps. Georges Doutrepoint écrivait à ce propos :

Aussi convient-il de bien nous mettre dans l'esprit que les *proses* du xv^e siècle sont des traductions pour des gens qui ne comprennent plus leur parler indigène et qui sont des « étrangers » à son égard. [...] En effet, cette littérature devient une littérature *difficile* pour les gens du xv^e siècle, une littérature obscure, pénible à lire. Beaucoup de poèmes du xii^e , du $xiii^e$ et même du xiv^e avec leurs inversions, leurs constructions syntaxiques plus ou moins tourmentées, leurs sacrifices à la rime, ne devaient plus être pour eux d'un abord aisé².

1 Éd. M. Colombo Timelli, B. Ferrari, A. Schoysman, F. Suard, Paris, Classiques Garnier, sous presse ; ce répertoire – partiellement en ligne sur le site « <http://users2.unimi.it/lavieenproses/> » hébergé par l'Università degli Studi di Milano – réunit 78 notices pour autant de « mises en prose ».

2 *Les mises en prose des épopées et des romans chevaleresques du xiv^e au xv^e siècle*, Bruxelles, Palais des Académies, 1939 ; réimpr. Genève, Slatkine Reprints, 1969 et 2011, p. 391.

À l'évolution linguistique, qui rendait certainement les anciens textes difficiles à lire, il faut probablement ajouter – si l'on prête foi à Pierre Sala, écrivant dans les années '20 du xvi^e siècle – les problèmes (paléo) graphiques :

[...] j'ay brevement
 dessus mon nes assises mes lunettes,
 pour deschiffre lectures que n'ay leu nectes
 du bel Tristan [...] qui m'a souvent de nuyt bien fait bailler,
 car les lectures estoient effacees
 et les marges du parchemyn cassees¹.

Notre *Nouveau Répertoire* nous permet aujourd'hui d'approfondir le discours de Georges Doutrepoint qui, on le verra, pourra être revu et précisé en prenant en compte la chronologie relative des textes. En effet, si de nombreux auteurs – anonymes ou non – déclarent avoir récupéré d'anciens livres « rimés » et les avoir réécrits en prose sous une forme modernisée, les allusions à une véritable « traduction intralinguistique » sont bien plus rares et pour la plupart datables d'après 1500².

Certes, des précurseurs existent. Ainsi, nous lisons dans le prologue à l'*Histoire de Charles Martel* (Bruxelles, KBR ms. 6, copié par David Aubert en 1463) que l'« acteur » a voulu « declairer en cler françois » une « matiere » qu'il a « prinse et translattee d'anchiennes histoires rymeas jadiz » ; la conscience d'une modernisation linguistique se fait encore plus claire sous la plume de Berthault de Villebresme, réécrivant dans la *Geste du Chevalier au Cygne* (1465-1473) un « livre [...] en ancienne rime et asséz obscur lengaige difficile a compregnoir et entendre » ; c'est la duchesse Marie de Clèves, répète-t-il, qui lui a commandé de « mettre et translater

1 *Tristan et Lancelot*, éd. F. Benozzo, Alessandria, Edizioni Dell'Orso, 2001, p. 115 ; poème de dédicace à François I^{er}, v. 2-8. Dans son édition, C. Verchère adopte pour le v. 5 la leçon du manuscrit A : « du *viel* Tristan » (Pierre Sala, *Tristan*, Paris, Champion, 2008, p. 135).

2 Pour le vocabulaire désignant cette opération de transcodage, je me permets de renvoyer à « *Mettre en prose* et synonymes. Quelques notes de lexique sur les “mises en prose” des xv^e-xvi^e siècles », *Mélanges de langue et de littérature offerts au professeur Gilles Roussineau*, éd. H. Bui, S. Hériché-Pradeau, S. Marcotte, G. Veysseyre, Paris, Classiques Garnier, sous presse. On trouvera ici en annexe – outre le prologue intégral de *Guillaume de Palerne* – les passages des prologues qui feront l'objet de mon commentaire, présentés selon un ordre chronologique approximatif.

icellui livre et memorable histoire *de ladicte ancienne rime et obscur lengaige en prose et lengaige françois cler et entendible* ».

C'est cependant à Jean Molinet – écrivant entre 1499 et 1500 – que nous devons la première affirmation de l'écart entre une langue devenue désuète et un français « fort agency, fort mignon et renouvelé », ce qui lui impose de « entrelach[er] aleffois *aucunes dictiones modernes, leissant les aultres en leur entier se trop rudes ne sont ou hors d'usage*¹ ». Ce genre d'observations se multiplient dès le seuil du XVI^e siècle, comme le montrent ces quelques déclarations :

Et semblable matiere ay veu *en ung viel livre en françoys rymé*, lequel a nagueres esté mis en prose, lequel extrait a l'onneur de vostre seigneurie *ay translaté sur la langue françoise* (*Théséus de Cologne*, ms Angers, 1500-1503 ; source de la seconde moitié du XIV^e siècle) ;

Je, Philippe de Vignuelle [...] ay heu deliberé de meistre ladicte histoire de ancienne rime et chansson de geste en prose, par chapitre et au plus brief que j'é peu ne sceu ; [histoire qui] se lessoit du tout a lire et n'estoit quasy plus memoire d'icelle par ce que *moult de gens n'entendoient pas bien le langaige de quoy l'on souloit buser, ne ne prenoient plaisir a le lire pour l'anciennete d'icelluy* (*Lorrains*, 1514-1527/28 ; sources : fin XI^e-XIII^e siècles) ;

[l'histoire] a esté *extraicte de ung viel livre moult ancien qui estoit en ryme et viel picart* (*Jourdain de Blaves*, Paris, Michel Le Noir, 1520 ; source du XV^e siècle) ;

Et parce que *le langaige dudict Mennessier ne de son predecesseur n'est en usaige en nostre vulgaire françoys, mais fort non acoustumé et estrange*, je, pour satiffaire aux desirs, plaisirs et voulontez des princes, seigneurs et aultres, *suivans la maternelle langue de France*, ay bien voulu m'employer à traduire et mectre de rithme en prose familiere les faictz et vie dudict vertueux chevallier Perceval (*Perceval*, Paris, Bernard Aubry, 1530 ; sources : XII^e-XIII^e siècles) ;

Je, Gilles Corrozet, simple translateur de ceste hystoire, prie a tous lecteurs qu'ilz vueillent supporter les faultes qui y seront trouvees, car *il eut esté impossible de le translater nettement pour le langaige corrompu dont il estoit plain* (*Richard sans Peur*, Paris, Alain Lotrian et Denis Janot, 1530/32, explicit ; source : fin du XV^e siècle ?) ;

[...] me mis, trente ans y a et plus, *à traduire en nostre vulgaire un Poète Vuallon*, traitant des guerres d'un grand Seigneur, apellé Gerard d'Euphrate [...]. Des ce temps là eu-je envie le mettre en lumiere, *non tant pour faire aparoir de la*

1 La date du texte source, et par conséquent la distance chronologique et linguistique entre celle-ci et la réécriture, ne saurait être à elle seule en cause : les modèles en vers des adaptations citées ci-dessous datent d'entre le XII^e siècle et la fin du XV^e.

diferance des langages : sçavoir est : de l'aboly, et usité, que prouver la vieille hayne, desobeissance, et rebellion de la maison orgueilleuse de Bourgongne, aux divines et royales fleurs de Lys (Gérard d'Euphrate, Paris, Etienne Groulleau pour Jean Longis et Vincent Sertenas, 1549 ; source partielle : Gérard du Fratre, 1525).

Voici le fond sur lequel il faudra replacer le prologue de *Guillaume de Palerne* et les nombreuses allusions qu'il contient et qui renvoient à l'ancienne source en vers. Celles-ci se multiplient dès le prologue ; après avoir loué le profit et la « saveur » des « histoires » et des « choses anticques », Pierre Durand, qui se désigne comme « humble translateur et traducteur », raconte avoir reçu d'un ami « l'ancien livre » qu'il a décidé de réécrire pour ses lecteurs, et ajoute :

Et je, considerant le langaige qui estoit rommant antique, rymoïé en sorte non intelligible ne lisible a plusieurs, favorisant a leur requeste comme de chose tresconvenable, ay traduit et transferé le langage de ceste dicte histoire en langage moderne françoys, pour a chascun qui lire le voudra estre plus intelligible (fol. a2^v).

L'opposition entre le « langaige [...] rommant antique » et le « langage moderne françois » correspond on ne peut plus clairement à l'opposition entre une forme versifiée « non intelligible ne lisible » et une adaptation visant à être « plus intelligible ». Au-delà des nombreux renvois à l'« histoire » parsemés dans le texte¹, l'auteur anonyme du poème en vers est explicitement cité vers la fin du roman, lors du couronnement de Guillaume et Mélior :

Et là [...] furent couronnés par pape Clement selon l'ancien livre qui en telles parolles le racompte : « Sacreis les a et beneis Papes Climens uns appostoilles, qui fut entre les deux Gringoirs » (fol. t2^r),

passage qui correspond en effet aux v. 9354-9356². Un peu plus loin, la conclusion de l'histoire fait encore allusion à la source :

Et a tant ferons fin a l'histoire rendans louenge et honneur et gloyre <a> qui nous a donné temps et espace de parachever ceste translation jusques cy. Et

-
- 1 Les formules sont très proches les unes des autres et associent en général le substantif « histoire » au verbe « dire » ou synonymes : « comme nous dit l'histoire » (fol. b2^r), « l'histoire nous racompte » (fol. b3^r), « l'histoire ne dit en ce passage... » (fol. e1^r) etc.
 - 2 « Sacrés les a et beneïs / Pape Clemens, uns apostoïles, / Qui fu entre les .II. Grigoïres », éd. Micha, p. 318 ; le pape en question est Clément III (1187-1191), dont le pontificat se situe entre ceux de Grégoire VIII (octobre – décembre 1187) et, beaucoup plus tard, de Grégoire IX (1227-1241).

finablement *dit l'a<n>cien facteur du livre original* que la contesse Yolant le fist faire, dicter et escripre... (fol. t4^r),

ce qui correspond aux derniers vers du modèle : « la contesse Yolent [...] cest livre fist diter et faire / Et de latin en roumans traire » (v. 9656, 9659-9660).

Les « mises en prose » offrent un terrain privilégié d'enquête pour vérifier le sentiment des auteurs de la fin du Moyen Âge à l'égard de l'évolution linguistique : c'est là où réside, me semble-t-il, l'intérêt de l'ensemble de ces passages qui affirment indiscutablement la perception d'une discontinuité, sinon d'une fracture, entre une langue perçue comme « ancienne » et la langue en usage entre le milieu du xv^e et le milieu du siècle suivant.

INTERVENTIONS DU NARRATEUR¹

Sous cet angle aussi, Pierre Durand constitue un cas d'école : s'il n'est pas le seul à introduire des commentaires sur le récit qu'il met en forme – d'autres prosateurs le font² – il est certain que ses interventions sont fréquentes, souvent indépendantes du poème en vers, et qu'elles se situent pour la plupart à des endroits rhétoriquement importants, introduisant ou clôturant un épisode ou un fragment narratif (paragraphe ou chapitre).

C'est surtout la portée morale de l'histoire qui sollicite une prise de parole à la première personne ; ainsi à propos des motivations qui déterminent, au tout début du récit, le frère du roi de Palerne à projeter le meurtre de Guillaume³ :

-
- 1 Je ne prendrai en compte ici que les commentaires introduits par Pierre Durand, indépendants donc des interventions du narrateur dans le modèle en vers. Sur le plan linguistique, ils contiennent soit un verbe à la P1, soit une adresse aux lecteurs à la P5, soit encore les deux.
 - 2 Entre autres, Jean Wauquelin, tant dans la *Belle Hélène de Constantinople* que dans la *Manequine*, ou Philippe de Vigneulles dans les *Lorrains*, ou encore les prosateurs anonymes de *Cligés*, de *Doolin de Mayence* et de *Guillaume d'Orange* : on verra les notices relatives à ces proses dans le *Nouveau Répertoire* cité (section « organisation du texte »).
 - 3 L'italique signale les commentaires ajoutés par le prosateur.

... Mais ne demoura gueres de temps que grande fortune advint a l'enfant Guillaume, comme cy après orrez racompter, qui est chose moult piteuse a ouir ; *et tout ce vint a cause du mauvais vice d'avarice, qui souvent aveugle non seulement les moyens ou mineurs, mais aussi les princes et grans seigneurs, qui tant plus ont plus veullent avoir, et ne leur chault par quel moien, soit bien ou mal.*

Se le noble roy Ebron estoit bon et vertueux, de riens ne luy ressembloit en ce ung sien frere, que l'histoire ne daigne nommer, pour le vice d'avarice dont il fut plain. Si pourpensa ce frere que d'avoir ung nepveu ce luy tournoit a grant dommage, et par ce moyen seroyt exclus de la succession de son frere le roy Ebron. Lors ambicion, qui de son cueur fut la maistresse, luy fist conspirer la mort de sont nepveu. Il n'eut consideration a Dieu ne au grant mal qu'il faisoit, fors seulement d'en estre despesché. Si s'en va aux deux damoiselles qui l'enfant avoient en garde, et tant les persuada par belles parolles a force de promesses qu'il les fist consentir de faire mourir l'enfant, *dont sera grand dbommaige si le cas advient. Mais il n'a garde de dangier qui de Dieu est preservé et gardé.* Si dit l'histoyre que les deux damoyselles feurent tant envenimees de vice par la persuasion de ce maudit homme, que le venin leur fist encores davantage penser de faire mourir non seulement le filz, mais aussi le pere. *Helas ! C'estoyt vrayement venin qui tant monte qu'il atteint jusques au cueur. Si pouvez considerer comme les bonnes personnes et innocentes sont bien souvent persecutés [sic] des mauvais, mais tout gist souz la bonne disposition divine.* (fol. a3^v-a4^r)

La comparaison avec les vers fait immédiatement ressortir le poids des interventions assumées par Pierre Durand :

Li rois Embrons .I. frere avoit / A cui li regnes escaoit, / Et tant porchaça et tant fist / As gardes qui l'enfant gardoient / Que dit li ont qu'il l'ocirroient / Et le roi meïsmes ensemment. / Ja ont porquis l'enherbement / Dont il andoi mort recevront, / Se Diex nel fait, li rois del mont. (v. 51-60)

La présence de Dieu dans l'histoire de Guillaume ne fait pas de doute pour le prosateur du XVI^e siècle, qui accentue encore le « climat religieux » de la source¹ en soulignant par exemple :

- le devoir de le remercier, à propos de l'accueil du protagoniste dans la maison du vacher : « [Guillaume,] par fortune logé et hebergé en la caze du vaschier, comme cy devant avez ouy, fut traicté humainement, non comme luy appartenoit, qui estoit filz de roy, *mais bien s'en devoit contenter, voire Dieu louer et remercier qui de peril de mort l'avoyt osté et preservé par sa grace. J'en dis mon*

1 Éd. Micha, p. 35.

opinion, car l'enfant n'en eust sceu donner ses chandelles ne faire ses oraisons, comme celluy qui encores n'avoit que quatre ans d'aage ou environ » (fol. b4^r, début du chapitre 6 ; le passage développe les v. 357-358 : « Hé, Dix ! Comme ot cangié son estre, / Com fix a roi qu'il devoit estre ! ») ;

- la nécessité de se recommander à lui en cas de danger ; réfugié avec Melior dans une caverne et menacé d'être capturé par les gens du prévôt de Bénévent, Guillaume adresse à Dieu une prière du grand péril¹, et Pierre Durand d'ajouter : « *Icy pouez entendre comme bon fait a Dieu se recommander au besoing*, car telle vertu porta celle oraison que bien tost furent delivrez de ce danger : or escoutez comment » (fol. k1^r) ;
- la confiance qu'il faut toujours garder en sa providence : « *C'est grant merveille comme les choses se rencontrent don<t> l'en ne se doubteroit jamais ; ainsi sont de Dieu les faitz merveilleux, que c'est ung abisme d'y penser*, car doresnavant pourrez veoir et si lire voulez plus avant comment Guillaume et Alphonce le loup garoux congneurent leur pays et leurs parens, mais encores leur conviendra moult de peine avoir et souffrir ains qu'ilz parviennent au dessus de leurs besongnes. Or devez sçavoir... » (fol. l3^r, début du chapitre 32 ; ce passage peut avoir été inspiré par les v. 4530-4535 : « Mais s'or [Guillaume et Melior] savoient le confort / Que Diex lor tramet et envoie, / Onques ne fust faite tex joie... / Mais nel saront mie si tost »).

Sur un plan plus général, armes et amours sollicitent l'attention de l'auteur. Lorsque le roi d'Espagne succombe si rapidement à la volonté de sa deuxième épouse, il ne peut éviter de commenter : « *Or voyez vous comment amourettes font souvent oublier l'amour et charité que doit avoir le pere a son enfant* » (fol. b1^r) ; cette affirmation se situe par ailleurs au sein d'un ajout, long commentaire qui inaugure le chapitre 2 et s'ouvre par ces mots :

Bien grandes sont les astuces des mauvaises femmes, comme pourrez congnoistre de celle royne, qui commença a dire au roy son mary [les mots de la reine suivent,

1 Celle-ci, qui développe dans un sens religieux les mots que Guillaume adresse à Melior dans les v. 4031-4067, occupe tout entier le dernier paragraphe du chapitre 27 (fol. i4^r-k1^r).

entièrement inventés par le prosateur] Adonc le roy, de courage effeminé, aveuglé de nouvelles amours, soubdain luy accorda sa requeste (fol. a4^r-b1^r).

La guerre stimule elle aussi l'expression des sentiments de l'auteur, qui en appelle à l'expérience même des lecteurs, par exemple à propos de la bataille qui a opposé les Espagnols aux Siciliens :

Moult fut grande la pitié de veoir ces deux gros personnages mors [le Sénéchal d'Espagne et son neveu], navrez et gisans a la renverse en ung champ de desordre et desolation, *come trop mieulx pouez entendre si en telz actes vous estes trouvez* de veoir tant de jeunes gens fors et puissans mors et detranchez et par pieces ou champ (fol. o4^v).

Mais c'est surtout l'interprétation de l'histoire, fondée comme on a pu l'apercevoir sur une division manichéenne entre « bons » et « méchants », que Pierre Durand se réserve et qu'il formule en multipliant les sentences et « proverbes » qui transforment ses propres opinions en affirmations de valeur générale¹. Par conséquent, ses jugements sur les ennemis de Guillaume sont tous aussi négatifs que tranchants :

- le duc de Saxonne, emprisonné par les Romains et mort enfin, dont les motivations ne font pas de doute : « A telle fin parvint le duc de Saxonne par orgueil et outrecuidance, et faulte de obeissance ; *mais il n'est pas seul qui ainsi ait finy ses jours, car de telz es anciennes et nouvelles hystoires en pourroit on trouver ung nombre innumerable* » (fol. f2^v)² ;
- l'empereur de Constantinople et son fils, se préparant pour le mariage avec Melior alors que celle-ci s'est enfuie de Rome avec Guillaume : « *Voyez vous come loing sont de ce qu'ilz pensent* » (fol. g2^r, fin du chapitre 21 ; aucun rapport avec la source)³ ;
- le fils du roi d'Espagne, qui a provoqué la guerre contre les Siciliens et la mise sous siège de Palerme : « Voyla comment les grans vendeurs sont souventeffoys grans menteurs, car le filz au roy d'Espagne s'estoit vanté de prendre celluy qui le print. *Vous*

1 Voir l'article cité à la n. 4 p. 391.

2 Ces mots correspondent significativement à une *preteritio* dans les vers : « Ne sai del duc que plus vos die », v. 2431.

3 Une expression proche se lit quelques pages plus haut, à propos des mêmes personnages et du même projet de mariage : « *mais trop loing sont de leur entreprise...* » (fol. f6^r).

*pouez penser et ymaginer si en son chief y avoit force estoupes et s'il estoit camus*¹ » (fol. p2^r; aucun rapport avec la source);

- le roi d'Espagne lui-même, capturé par Guillaume : « *Or pouez vous congnoistre la fin d'une mauvaise querelle*, car de ceste cy les dommages furent paieiz jusques au dernier denier et davantaige » (fol. p7^r, début de paragraphe; aucun rapport avec la source).

Toutes ces prises de parole, qui comportent autant de prises de position univoques, imposent une lecture de *Guillaume de Palerne* en prose dont l'interprétation ne fait pas de doute. Ce Pierre Durand si modestement caché dans l'acrostiche des douze vers qui achèvent son « histoire » est en réalité un des auteurs les plus envahissants de nos mises en prose, ce qui prouve un des intérêts de celles-ci, l'émergence d'une figure d'auteur – peu importe qu'il soit anonyme ou connu – qui se fait jour en particulier à l'époque qui nous intéresse, et qui marque ces décennies si porteuses de transformations, de 1450 à 1530 environ.

Maria COLOMBO TIMELLI
Università degli Studi di Milano

¹ Au figuré, *camus* signifie « hébété, penaud, pantois » (DMF 2012), « penaud, déçu » (Huguet) : l'adjectif confirme le sens de la locution qui précède (« se trouver en situation difficile »); celle-ci est certainement en rapport avec *avoir des estoupes en sa quenaille*, qui se lit dans les *Cent nouvelles nouvelles* (éd. F. P. Sweetser, Genève, Droz, 1996 : IX, ll. 139-140; XXXIII, ll. 276-277 ; LII, ll. 104-105).

ANNEXE
Prologues¹

Prologue de l'acteur ou translateur. Tout ainsi comme la vigne qui n'est de toutes façons labouree facilement est subjecte a mauvaises herbes, et si elle n'est bien et convenablement taillée le fruit en est moins savoureux, si la convient amender et ameliorer, autrement facilement demourroit en frische, ainsi est des histoires anticques et choses dignes de memoire qui sont proffitables et savoureuses comme le bon vin, et augmentent a jeunes gens le cueur et le courage. Moulte valent pour le passetemps de seigneurs, dames et damoiselles, en evitant oysiveté, racine de tous maux, et servent de tresgrande recreation et delectation [sic] aux vieulx et plus anciens, oyans parler des choses anticques qui dignes sont de grande veneration. A ceste occasion par aucun mien amy fut a moy, humble translateur et traducteur de la presente histoire, presenté l'ancien livre ouquel elle estoit contenue quasi comme en friche, en grant danger d'estre perdue, anichillee et enroillee d'oubly. Et je, considerant le langage qui estoit rommant antique, rymoïé en sorte non intelligible ne lisible a plusieurs, favorisant a leur requeste comme de chose tresconvenable, ay traduit et transferé le langage de ceste dicte histoire en langage moderne françoys, pour a chascun qui lire le voudra estre plus intelligible. Car en icelle lisant pourra l'on veoir plusieurs faitz d'armes, d'amours, de fortunes innumerables et choses admirables qui advindrent au preux et vaillant chevalier Guillaume de Palerne, duquel l'histoire porte le nom. Soit doncques leue l'histoire attentivement, et soit chascun adverty que, comme l'on fait de la bonne vigne, je n'ay seulement taillé et reseccqué les choses ou premier livre contenue<s> qui m'ont semblé estre absurdes et moins que raisonnables, mais aussi, en suivant tousjours l'intention du premier escripvain d'icelle, a mon pouoir ay, sans sortir hors de propos, adjouxté en temps et lieu aucunes sentences moralles ou joyeusetes, le tout a la decoration et illustration du livre, comme pourrez veoir et ouir en icelluy lisant ou escoutant de voz delicattes oreilles.

(*Guillaume de Palerne*, Paris, Jean II Trepperel, ca 1527/28, fol. a2^{r-v})

1 Les textes sont tirés des notices du *Nouveau répertoire de mises en prose* cité; les auteurs de chacune sont données en fin de citation.

Pourquoy, selon mon petit entendement, je le vous voeul declairer en cler françois au mieulx qu'il me sera possible, sans y oster ne adjouster rien du mien ne de l'autrui, mais m'efforcheray d'ensieuvir la matiere, laquelle j'ay prinse et translattee d'anchiennes histoires rymees jadiz et reduitte en ceste prose, pour ce que au jourd'huy les grans princes et autres seigneurs appetent plus la prose que la ryme, pour le langaige quy est plus entier et n'est mie tant constraint [...] tout ainsi que oudit volume rymé l'ay trouvé.

(*Histoire de Charles Martel*, 1463 ; notice d'A. Schoysman et J.-C. Herbin)

[Marie de Clèves] desirant icelle dame de tout son cueur savoir et entendre la merveilleuse naissance, l'estrange aventure et les triumpans victoires dudict chevalier et de sa tres noble et historique posterité et lignee, contenue en ung livre a elle, nagueres envoyay en ancienne rime et asséz obscur lengaige difficile a compregnoir et entendre, ait commandé a moy, Berthault de Villebresme, son tres humble subject et indigne serviteur, mettre et translater icellui livre et memorable histoire de ladicte ancienne rime et obscur lengaige en prose et lengaige françois cler et entendible, ad ce qu'elle et les liseurs et escouteurs d'icellui puissent plus facilement avoir congnoissance de la merveilleuse et plaisent histoire dudict chevalier et de son tres noble et glorieux lignaige. En obtemperant et obeissant auquel commendement [...] ay voullentiers et joyeusement accepté et empris faire ladicte translacion, luy priant tres humblement qu'i lui plaise me donner grace et puissance de commencer, moyenner et finir icelle translacion et description historique a la louenge, gloire et exaltacion de son tres saint et bienëuré nom et de sa tres glorieuse mere [...]; laquelle commencera, comme cy après s'ensuivra, selon le texte et vraye narration du livre dont j'ay, au plus vray que je pourray, en grox et materiel langaige, l'extrairay et tranlateray sans y adjouster ne mettre sinon aucuns petiz notables et moriaux advertissemens ou il me semblera estre expedient, duisant et convenable.

(*Geste du Chevalier au Cygne*, 1465-1473, notice d'I. Weill et F. Suard)

[...] j'emploiray toutes mes forces a l'avancement de la queste amoureuse et au reboutement des maudis envieux, suppliant que, de vostre grace, il me soit pardonné se generalement je ne metz en oeuvre

tous les propres termes que je trouveray en la masse, car, puis le tempz que le Romant fu premier compilé, nostre langaige est fort agensy, fort mignon et renouvelé. Je ne voeul amenrir les sentences ne les commuer, mais entrelacheray aleffois aucunes dictions modernes, leissant les aultres en leur entier se trop rudes ne sont ou hors d'usage.

(Jean Molinet, *Roman de la Rose moralisé*, 1499-1500 ; notice de J. Devaux)

[Je] ay extraict ce petit livre de plusieurs cronicques tant de Romme que de Allemaine, lesquelles de nagueres ont esté trouuees ou tresor de aucun des princes de ce royaume et me ont esté communiuees segretement par aucun de mes amys. Et semblable matiere ay veu en ung viel livre en françoys rymé, lequel a nagueres esté mis en prose, lequel extraict a l'onneur de vostre seigneurie ay translaté sur la langue françoise, par quoy, mon seigneur, combien qu'il ne soit pas de langage elegant et aourné comme celluy que parlez ordinairement, il vous plaise le recevoir benignement ; et vous me rendrés plus actif a vous faire autres services selon ma petite faculté. Et afin que plus facilement envoie la matiere d'icelluy, je le ay devisé en douze chapitres.

(*Thesens de Cologne*, ms Angers, B.M., 2320, 1500-1503 ; notice de M. Bacquin)

[...] Et pour ce, je, Philippe de Vignuelle le marchamps, a l'honneur de Dieu et de la cité, ay heu deliberé de meistre ladicte histoire de ancienne rime et chanson de geste en prose, par chapitre et au plus brief que j'é peu ne sceu. Et la cause pour quoy que l'istoire est de grant excellance et merueilleux fait d'armes, laquelle se lessoit du tout a lire et n'estoit quasy plus memoire d'icelle par ce que moult de gens n'entendoient pas bien le langaige de quoy l'on souloit huser, ne ne prenoient plaisir a le lire pour l'ancienney d'icelluy. Et weullent les gens de maintenant avoir chose abregee et plaisante, car les esperit deviegne tout les jours plus agus et soubtille. Pour ce advertis a tous les liseurs et auditeurs d'icelle histoire que moy, l'acripvains, l'ais abregees, et que partout la ou vous trouvaies ainsy escript "pour abregiés", quant ainsy trovereis lisant, c'est a dire qu'il y ait en l'ancienne histoire quelque grant procès de parolles inutile lesquelles j'ay lessié pour eviter prolixitey.

(Philippe de Vigneulles, *Lorrains*, 1514-1527/28, notice de J.-C. Herbin)

[...] pour ce que la matiere me semble bonne et notable, je me suis mis, au mieulx que j'ay peu et au plus vray que j'ay sceu, racompté [sic] et mettre par escript l'histoire du noble conte, mais pource que mon entendement ne souffist pas de faire une si grant et haulte matiere et que je ne suis pas clerc en rethoricque de bien parler au gré et appetit de ung chascun, je prie à tous ceulx qui ce livre lyront que se le langaige n'est bien acoustré qu'il leur plaire [sic] à le corriger et ayder à la lettre, car elle a esté extraicte de ung viel livre moult ancien qui estoit en ryme et viel picart.

(*Jourdain de Blaves*, Paris, Michel Le Noir, 1520 ; notice d'O. Delsaux)

[Philippe conte de Flandres] commanda a aucun docte orateur de rediger et mettre par escript les faitz et vie dudict noble et preux chevallier Perceval le Gallois, suyvant la chronique d'iceluy prince et traictié du saint Greal ; [Jehanne contesse de Flandres] commanda à ung sien familier orateur nommé Mennessier traduire et achever icelle chronique en la forme qu'elle estoit encommencee, ce que diligemment feist et acheva suyvant le commandement et intention de sa dame et maitresse. Et parce que le langaige dudict Mennessier ne de son predecesseur n'est en usage en nostre vulgaire françoys, mais fort non acoustumé et estrange, je, pour satiffaire aux desirs, plaisirs et voulontez des princes, seigneurs et aultres, suyvans la maternelle langue de France, ay bien voulu m'employer à traduire et mettre de rithme en prose familiere les faitz et vie dudict vertueux chevallier Perceval, en ensuyvant au plus prés selon ma possibilité et pouair le sens de mes predecesseurs translateurs, comme ay trouvé par leur escript.

(*Perceval le Gallois*, Paris, Bernard Aubry, 1530 ; notice de M. Colombo Timelli)

Je, Gilles Corrozet, simple translateur de ceste hystoire prie a tous lecteurs qu'ilz vueillent suporter les faultes qui y seront trouvees, car il eut esté impossible de le translater nettement pour le langaige corrompu dont il estoit plain.

(*Richard sans Peur*, Paris, Alain Lotrian et Denis Janot, 1530/32, fin du texte ; notice d'É. Gaucher)

[...] me mis, trente ans y a et plus, à traduire en nostre vulgaire un Poète Vuallon, traitant des guerres d'un grand Seigneur, apellé Gerard d'Euphrate, filz legitime de l'Illustre Duc Doolin de Maience, et adoptif de Gerard de Rossillon, Duc de Bourgongne, contre le Roy de France et Empereur de Rome Charlemaigne. A quoy faire me rendy tellement assidu et amusé, que mon esprit n'eust cesse, ne repos, jusques à ce que la ruyne et totale defaite du Bourguignon, par le triumphe et gloire du grand Charles, donna fin à mon œuvre encommencé. Des ce temps là eu-je envie le mettre en lumiere, non tant pour faire aparoir de la diferance des langages : sçavoir est : de l'aboly, et usité, que prouver la vieille hayne, desobeïssance, et rebellion de la maison orgueilleuse de Bourgongne, aux divines et royales fleurs de Lys, la punition et reparation faite par, et envers icelles. Mais le peu de recueil que l'on faisoit adoncq' des Traductions de monsieur Seissel et Illustrations de Jan le Maire, œuvres certes dignes de louange et merite, m'en descouragea, fit cacher, et mettre en layette mes mynutes, jusques à l'an mil cinq cens trente neuf, que le Gentil-homme des Essars fit revivre, et refflorir, par son Amadis, les vieux Chevaliers de la Grand' Bretagne (yssuz neantmoins de nostre province) avec tant d'aplaudissemens des Seigneurs, et allegresses du peuple, qu'estans tous autres livres postposez à cestuy, je condannay mon Bourguignon à prison confinée, et perpetuel oubly. Ce qu'eusse executé, sans l'apeau de ses plus privez amys, et les miens : par le benefice desquels, la sentence mise au neant, je le vous rens à ceste heure delivre à pur et à plain...

(*Gérard d'Euphrate*, Paris, Jean Longis et Vincent Sertenas, 1549 ; notice de F. Suard)